

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020**

**PRESENTS** : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – JJ COMBARET – P.WUILLEMIN.

Mesdames : D. DEVAUX - R. POUPELIN – O. TIERSONNIER – N. CERCLÉ.

**Excusés** : Mr S. GUYOT et Mesdames V. BONNEMOY et L. BISCHOFF

**Pouvoir** : L. BISCHOFF à O. TIERSONNIER

*Le compte rendu de la séance du 10 Juillet est approuvé à l'unanimité*

### **Informations données par Mr Le Maire :**

- Un point sur le covid 19 est fait.
- Rentrée scolaire 59 enfants au RPI dont 19 en maternelle à Trézelles.
- Embauche d'Aurianne COLIN en remplacement de Marine CHABRY qui a terminé son contrat fin juin.
- Une permanence « Mutuale » pour la mutuelle santé va avoir lieu dans les locaux de la mairie les jeudi 24 septembre – jeudi 22 octobre - jeudi 26 novembre et jeudi 24 décembre de 13 h 30 à 17 heures.
- Mme Virga, assistance sociale, peut recevoir les personnes qui le souhaitent, à la mairie, sur rendez pris au préalable au 04 70 34 16 05. Première permanence possible le jeudi 1<sup>er</sup> Octobre à 9 heures à la mairie en ayant pris rendez-vous avant.
- Pique-nique des familles a eu lieu le dimanche 23 août, 85 personnes y ont participé.
- Compte rendu des réunions Sivos – Sivom Val d'Allier et Centre Social ont été donné par les différents délégués.

### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

#### **SECHERESSE 2020.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a été informé par un administré qu'il avait constaté des dégâts importants sur son habitation suite à la sécheresse cette année.

Il rappelle que la commune a eu pour la troisième année une reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de solliciter pour 2020 la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse auprès des services de l'Etat.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE PORTE AUTOMATIQUE DE LA MAIRIE.**

Monsieur Le Maire informe les membres que, pour la porte automatique de la mairie et pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, il convient de faire procéder à deux visites d'entretien par an.

Plusieurs devis ont été établis, après discussion, les membres décident d'accepter la proposition du contrat de maintenance prévention de la Ste Record pour un montant de 264 € HT pour un an et autorisent le Maire à signer le contrat.

### **LAMPE ECLAIRE STADE MUNIICPAL.**

Le maire a été informé qu'une ampoule d'un projecteur au stade municipal ne fonctionnait plus. Un devis a été demandé à la CEME de Moulins, soit pour le dépannage de l'éclairage (fourniture, intervention camion nacelle, contrôle et essais) un montant de 438,75 € HT et 526,50 €. TTC.

Les membres décident de ne pas donner suite au devis et de faire changer l'ampoule par un autre moyen moins onéreux.

### **AIDE FINANCIERE AU CARLUC.**

Monsieur Le Maire rappel à l'assemblée que lors d'un précédent conseil, il avait été décidé d'annuler le loyer de la partie commercial pour la période d'avril – mai et juin 2020 puis juillet – août et septembre afin de les soutenir pour cette période difficile du à la fermeture de l'établissement suite aux règles sanitaires liées au Covid-19

Une discussion s'engage pour savoir s'il faut continuer l'exonération du loyer jusqu'à la fin de l'année.

Une décision sera prise ultérieurement après avoir fait le point avec les gérants courant septembre.

### **REDEVANCE 2020 CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Mr et Mme Geldof, gérant du camping municipal. Un premier point est fait sur la saison qui a été difficile suite à une forte baisse de la fréquentation dû au Covid 19.

Les membres après discussion, s'accordent pour faire un geste financier envers les gérants en les exonérant de la redevance 2020 (part fixe et part variable calculé en fonction du chiffre d'affaires) et de lui demander de régler seulement les charges pour la consommation d'eau et d'électricité.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2021**

Monsieur Le Maire informe les membres que le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Mme Sylvie Trouillet, secrétaire de mairie est nommée coordonnateur communal, pour l'agent recenseur il convient de prévoir un appel à candidature.

### **COMMISSION DE CONTRÔLE POUR LES LISTES ELECTORALES.**

Mr Sébastien GUYOT est nommé titulaire et Jean Jacques COMBARET suppléant pour présider cette commission.

Dates fixées pour les différentes commissions :

- **Commission « Bulletin Municipal »** : Jeudi 24 Septembre à 14 h 30 à la mairie
- **Commission RPI** : Jeudi 24 Septembre à 18 h 30 à Varennes sur Têche
- **Commission des travaux** : lundi 28 septembre à 18 heures à la mairie.
- **Comité Consultatif - Gestion des espaces et développement durable** : Mardi 29 Septembre à 18 heures à la mairie.
- **Commission Actions Sociales** : Mardi 6 Octobre à 18 heures à la mairie.